

## **Exercice 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois d'août et septembre (complément) et octobre 1992.

### **I - En matière de recettes**

#### **1. Domaine Communal - Locations - Conventions - Acquisitions - Permissions de voirie**

- École Primaire Rivotte, 26 rue Rivotte - Concession administrative de locaux (logement) au profit de M. MELKI, professeur d'école, à titre précaire et révocable, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1991 (redevance pour 1991 : 12 428 F).

- École Paul Bert, 13 rue Paul Bert - Concession administrative de locaux (logement de fonction) à M. Alain BOUSSARD, instituteur, à titre précaire et révocable, à compter du 8 novembre 1991 (concession à titre gratuit, excepté les charges locatives).

- Terrain communal privé rue Isenbart - Location à usage de jardin potager au profit de M. PARGOVSKI Dimitri, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, renouvelable chaque année (redevance de 107 F révisable triennalement selon l'indice INSEE du coût de la construction).

- Location à l'Office Départemental d'HLM de locaux sis 38 rue de Velotte - Renouvellement de la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992 (durée : 3 ans renouvelable - redevance symbolique de 1 F).

- Autorisation à M. PIERRE d'occuper, à titre précaire et révocable des locaux situés 12, rue Granvelle (redevance symbolique de 50 F).

- Terrain communal privé 106, rue de Vesoul - Contrat de location avec la Société GIRAUDY pour l'installation de trois panneaux publicitaires simple face (durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction - montant de la redevance 4 171 F par panneau, révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction).

- Copropriété 6, rue Jean Wyrsh - Centre Médico-Social de Saint-Claude - Contrat de location au profit de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Besançon (surface louée : 20 m<sup>2</sup> - Durée : 1 an renouvelable d'année en année par tacite reconduction - loyer annuel : 5 824 F révisable tous les trois ans selon variation de l'indice INSEE du coût de la construction).

- Immeuble communal 4 rue Proudhon - Convention de location au profit de l'Association «Artisans du Monde» (surface louée : 72 m<sup>2</sup> - durée : 1 an, renouvelable d'année en année par tacite reconduction - Redevance mensuelle de 600 F révisée annuellement selon l'indice INSEE du coût de la construction).

- Convention passée le 25 octobre 1991 avec le Comité de Quartier de Rosemont - Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école maternelle Rosemont (local de poterie) du 21 octobre 1991 au 7 juillet 1992 le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30 le mercredi et les petites vacances pour des cours de poterie.

- Convention passée le 12 décembre 1991 avec l'Atelier Musical pour l'utilisation de l'école primaire des Vieilles Perrières (salle de travaux manuel du premier étage et salle de travaux manuels du troisième

étage) du 1<sup>er</sup> octobre 1991 au 7 juillet 1992 le lundi de 17 h à 19 h, le mardi de 17 h à 20 h, le mercredi de 9 h à 12 h 15, le jeudi de 17 h à 19 h et le vendredi de 17 h à 18 h 15 pour des cours de musique.

- Convention passée le 22 janvier 1992 avec la MJC Palente pour l'utilisation de l'école primaire Curie (préau du bas) du 24 au 28 février, du 2 au 6 mars, du 21 au 30 avril 1992 du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h pour l'organisation d'un Centre de Loisirs sans Hébergement.

- Convention passée le 4 février 1992 avec le Sport Nautique Bisontin pour l'utilisation de l'école primaire Gibelotte (préau) du 24 février au 7 mars 1992 du lundi au vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 pour des cours de danse.

- Acquisition gratuite d'un terrain de 0 a 80 appartenant à M. LARDIER Thiébaud pour la réalisation de l'alignement chemin des Dessus de Chailluz.

- Permission de voirie accordée à STANLEY MABO pour la pose de miroirs, rue Jouchoux (droit : 600 F - Durée : 5 ans).

- Permission de voirie accordée à Mme BLUM pour la pose d'un miroir, 26, chemin du Grand Buisson (droit : 300 F - Durée : 5 ans).

- Permission de voirie accordée à la SA Immobilière Comtoise pour la pose d'un miroir, 61, avenue Clémenceau (droit : 300 F - Durée : 5 ans).

- Permission de voirie accordée à Mme TSCHIEMBER pour la pose d'un miroir rue de Fontaine-Ecu (droit : 300 F - Durée : 5 ans).

## **2. Conventions**

- Signature d'une convention passée avec la Société COCA-COLA pour l'installation de 6 distributeurs de boissons non alcoolisées sur différents équipements sportifs municipaux.

## **II - En matière de dépenses**

### **a) marchés de travaux**

- Marché passé avec l'Entreprise FRACHEBOIS pour la construction de la couverture de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal :

1<sup>ère</sup> tranche : 54 035,65 F TTC

2<sup>ème</sup> tranche : 54 144,75 F TTC.

- Marché passé avec l'Entreprise FRACHEBOIS pour la réalisation de travaux au Pavillon d'Accueil sur l'aire de stationnement des gens du voyage à la Malcombe (montant : 40 793,66 F TTC).

- Avenant n° 1 à ce marché (montant ramené à 35 983,24 F TTC, une partie des travaux ayant été confiée à l'Entreprise COTEB).

- Marché passé avec l'Entreprise COTEB pour la construction du centre équestre (montant : 171 835,98 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise ATES pour remplacement du jeu d'orgues au Théâtre Municipal (montant : 178 517,07 F TTC).

- Marché négocié passé avec la Société THIEULIN pour la construction d'un poste de refoulement à la Citadelle (montant : 136 678,36 F TTC et non 154 640,70 F TTC comme indiqué par erreur dans la délibération du 17 février 1992).

**b) Conventions et contrats**

- Signature d'un avenant à la convention passée avec ECOSPACE pour la récupération des CFC dans les réfrigérateurs usagés (fixant le tarif pour 1992 et comportant une formule de révision définissant les tarifs pour les années à venir).

- Signature d'une convention permanente avec KPMG Fiduciaire de France pour assistance à la gestion.

Cette convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 1992 et peut être dénoncée par simple lettre, à tout moment (conditions financières : 5 500 F HT à la vacation journalière avec minimum de facturation de deux vacations par année civile).

- Mission d'analyse financière - Passation d'un marché négocié en application de l'article 312 bis 2<sup>ème</sup> alinéa et 314 du Code des Marchés Publics pour un montant de 320 400 F avec la Société BOSSARD Consultants.

- Signature des avenants annuels passés avec M. MARIGNAC pour l'assurance incendie du parc automobile et du parc de matériel.

- Signature d'un contrat avec l'Association Astronomique de Franche-Comté dans le cadre du projet de réalisation d'un planétarium à la citadelle.

**III - Actions en justice**

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans le cadre d'un recours exercé par Mme AEBISCHER Michelle, fonctionnaire titulaire qui sollicite l'annulation d'une décision lui refusant le bénéfice du supplément familial de traitement.

Dont acte.